



2022

Rejoignez-nous



## ***La Coopérative EELV***

### **La raison d'être de la Coopérative**

Articuler la singularité de l'engagement citoyen avec les représentations et institutions politiques de la société.

*Elle porte le monde de la politique qui se fait en dehors des partis.*

### **Être membre de la Coopérative c'est aussi un engagement citoyen écologique**

(acceptation de la charte mondiale des Verts) sans attache partisane ; il crée, il imagine, il teste, il fabrique la société de demain et est porteur d'initiatives personnelles, souvent intégrées dans des structures petites ou en auto-organisation.

**Pour être membre de la Coopérative** il faut être à jour de sa cotisation annuelle et accepter les termes de la charte mondiale des Verts.

Il y a deux statuts de membres :

- ✓ Les membres n'appartenant à aucun parti politique
- ✓ Les membres ayant une appartenance à un autre parti politique que EELV et qui ne pourront pas représenter la coopérative auprès des instances du parti EELV

NOTA : les adhérents au collège « Parti » EELV ne peuvent pas être membres de la Coopérative.



---

## ***Nous rejoindre***

**La Coopérative** est un des deux collègues du **Mouvement EELV** qui articule la richesse :

- ✓ du Parti politique qui porte un engagement militant défini et contenu par les institutions étatiques et territoriales
- ✓ **du Réseau coopératif** qui accueille les actions de l'engagement écologique citoyen non partisan.

---

**Le rôle de la Coopérative** est en premier lieu de permettre à ces initiatives personnelles d'être entendues et d'accueillir les Coopératrices et les Coopérateurs dans un lieu de facilitation et de transmission.

Elle construit la relation et la confrontation constructive avec le Parti pour que le Mouvement EELV expérimente et pratique les nécessaires relations de l'engagement citoyen avec les élus.

---

**L'adhésion annuelle à la Coopérative EELV** est de 20€ (Pour les personnes en difficulté financière ou pour les étudiants, l'adhésion annuelle est de 10€).

Le paiement se fait

- ➔ soit par carte bancaire, sur le site internet du mouvement EELV <https://soutenir.eelv.fr/cooperer/>
- ➔ soit par chèque à l'ordre de AF-EELV , en précisant au dos du chèque : « Coopérative EELV ». Le chèque est à envoyer au secrétariat régional dont on trouve l'adresse sur le site internet <https://www.eelv.fr/contact-en-region/>